



## **Recommandations relatives à la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral**

**À l’attention du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, Chambre des communes**

Selon le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), il est important de promouvoir des politiques visant à accroître l’approvisionnement du gouvernement auprès d’entreprises autochtones. En consultant nos membres, des entreprises autochtones, des dirigeants politiques ainsi que des promoteurs de l’approvisionnement autochtone dans le secteur des entreprises, nous avons acquis une compréhension essentielle des besoins des entreprises autochtones et des dispositions des politiques visant à protéger et à promouvoir la participation à l’économie. Si elles perdurent, les difficultés qu’éprouvent la plupart des entreprises autochtones à accéder aux marchés gouvernementaux pourraient avoir un effet considérable sur ce marché émergent et sur l’économie canadienne en général. Afin d’éviter cette perturbation et soutenir le développement de l’économie autochtone par la modernisation des approvisionnements, le CCCA formule deux recommandations qui auront un effet significatif et durable sur les entreprises autochtones.

Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que les marchés importants octroyés à des compagnies non autochtones comportent un mécanisme valable et mesurable de collaboration avec des entreprises appartenant à des intérêts autochtones. Le CCCA a déjà établi un système, Progressive Aboriginal Relations (PAR [Relations progressistes avec les Autochtones]), pour surveiller et évaluer la collaboration des entreprises avec des compagnies autochtones. En intégrant le système PAR à une carte de pointage en matière d’approvisionnement pour les marchés fédéraux, le gouvernement pourra mesurer cette collaboration et inciter les soumissionnaires de marchés importants à collaborer avec des entreprises autochtones dans toute leur chaîne d’approvisionnement. Plutôt que d’exiger que toutes les compagnies soient soumises au programme PAR, le CCCA recommande d’encourager les compagnies à démontrer leurs relations positives avec des entreprises autochtones en accordant, sur une carte de pointage, des points supplémentaires aux soumissionnaires détenant la certification PAR. Les entreprises certifiées PAR ont fait la preuve qu’elles entretiennent des relations positives et collaborent avec des entreprises autochtones. Suncor Energy a accordé des points à des compagnies certifiées PAR à l’intérieur de sa chaîne d’approvisionnement, ce qui s’est traduit par des résultats tangibles pour le bénéfice net de la compagnie et pour les entreprises autochtones avec lesquelles elle collabore. Le gouvernement devrait aussi faire en sorte que les entreprises autochtones certifiées obtiennent des points sur ces cartes de pointage, ce qui leur procurerait un faible avantage nécessaire pour solliciter des marchés fédéraux très concurrentiels.



Selon les données de l'OCDE, la valeur de l'approvisionnement gouvernemental au Canada (paliers fédéral, provincial, territorial et municipal) s'est élevée à 224 milliards de dollars en 2016. Les marchés octroyés dans le cadre de la SAEA ont représenté 0,32 % de cette somme. D'après ces chiffres, une augmentation de seulement 1 % du pourcentage alloué à la SAEA par le gouvernement fédéral se traduirait par une augmentation d'un peu moins de 20 % (18,6 %) pour l'économie autochtone. Cette augmentation aurait une influence majeure sur la croissance de l'économie autochtone, sans nécessiter de nouvel investissement du gouvernement du Canada.

Une autre option serait que le gouvernement adopte les bonnes pratiques démontrées par des gouvernements de partout dans le monde. Le gouvernement australien a mis en œuvre récemment une politique d'approvisionnement autochtone (PAA), selon une approche en trois volets destinée à promouvoir l'approvisionnement autochtone par l'établissement de cibles, de marchés réservés obligatoires et d'une exigence de participation autochtone minimale aux marchés évalués à plus de 7,5 millions de dollars. En deux ans à peine, 4 880 marchés ont été octroyés à 956 entreprises appartenant à des intérêts autochtones, pour une valeur totale de 594 millions de dollars.

### **Contexte**

Les peuples autochtones ont fait du commerce dans leurs territoires traditionnels et au-delà bien longtemps avant l'arrivée des Européens. Le Canada a été fondé en large part sur la base d'échanges commerciaux, en particulier le commerce de la fourrure, dans lequel les Autochtones ont joué un rôle déterminant. Cette première relation profitable a été bouleversée par le système des réserves et la *Loi sur les Indiens*, qui est venue supprimer la liberté de voyager et de créer, posséder ou exploiter des entreprises. S'en est suivie une restriction du commerce et des échanges historiques sur lesquels s'appuyait l'économie autochtone.

Malgré les nombreuses difficultés qui se dressent encore devant les entreprises autochtones, les dernières décennies ont marqué une renaissance de l'économie autochtone. Le gouvernement a mis fin à des règlements nettement discriminatoires, ce qui a permis aux peuples autochtones de reprendre une place dans l'économie, les droits issus des traités ont été réaffirmés par la Cour suprême du Canada et les entreprises s'emploient à exploiter ce marché en émergence. L'économie privée autochtone croît à un rythme impressionnant et compte maintenant plus de 43 000 entrepreneurs autochtones, selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Les peuples autochtones constituent le segment de la population canadienne le plus jeune et qui croît le plus rapidement : selon les données, plus de 46 % de la population autochtone a moins de 25 ans. La population autochtone du Canada contribue aussi à un revenu marchand combiné de plus de 30 milliards de dollars, selon les prévisions de Services économiques TD de 2016. Nos recherches menées au cours des cinq dernières années révèlent une augmentation de 15 % du nombre d'entreprises autochtones rentables, une augmentation de la rentabilité globale des entreprises autochtones et un optimisme dans les perspectives de croissance. Avec la suppression des obstacles et une Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises



autochtones juste, équitable et inclusive, l'économie autochtone poursuivra sa solide croissance.

Depuis environ 30 ans, le gouvernement fédéral a connu un certain succès dans ses efforts pour promouvoir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones. Chaque année, le gouvernement fédéral acquiert des biens et des services auprès d'entreprises autochtones pour une valeur variant de 60 à 100 millions de dollars environ. En comparaison des marchés alloués à l'ensemble des entreprises, le gouvernement du Canada pourrait faire bien davantage, d'autant plus qu'il est le principal acheteur de biens et de services au Canada. Selon les estimations, le secteur pétrolier et gazier réalise des transactions commerciales avec des entreprises autochtones pour une valeur de 1,8 milliard de dollars par année. L'Impériale (plus de 225 millions de dollars), Syncrude (plus de 300 millions de dollars) et Suncor (plus de 400 millions de dollars) sont parmi les compagnies participant à ces résultats.

### **Approche et éclaircissements**

Permettre aux peuples autochtones de jouer un rôle significatif et non négligeable dans l'économie est une condition essentielle à la réconciliation et à l'édification de communautés autochtones saines. Le premier ministre Trudeau s'est engagé à revoir la relation financière entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral et a déclaré que cette relation était prioritaire pour son gouvernement. Le CCCA estime qu'un accroissement des marchés d'approvisionnement est le moyen le plus direct pour le gouvernement fédéral d'améliorer cette relation et de promouvoir un développement économique durable au Canada. Le gouvernement fédéral peut améliorer considérablement les résultats obtenus par les entreprises autochtones sur le marché des approvisionnements en appliquant un processus permettant de mesurer et de promouvoir la participation des petites entreprises autochtones et la collaboration entre les compagnies autochtones et le secteur canadien des entreprises.

### **Recommandations**

Bien que le CCCA ait compilé un vaste corpus de données sur l'économie autochtone et ait formulé des recommandations en matière de politiques publiques par le passé, son rôle se limite à agir comme porte-parole des entreprises autochtones. Le Conseil formule les deux recommandations suivantes en vue d'améliorer l'actuelle Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, afin d'en optimiser l'impact sur l'économie autochtone.

- 1. Le gouvernement fédéral doit faire en sorte que toutes les compagnies de sa chaîne d'approvisionnement démontrent qu'elles entretiennent des relations positives avec des entreprises autochtones en accordant des points supplémentaires aux soumissionnaires certifiés PAR sur une carte de pointage en matière d'approvisionnement.**
  - Le gouvernement devrait veiller à ce que tous les marchés fédéraux octroyés aux entreprises autochtones et non autochtones s'appuient sur le programme PAR, afin d'établir des mesures claires, appropriées et atteignables de participation des entreprises autochtones à tous les échelons de la chaîne d'approvisionnement.



- Suncor Energy a accordé des points sur une carte de pointage en matière d’approvisionnement à des compagnies certifiées PAR à l’intérieur de sa chaîne d’approvisionnement. Résultat direct de la politique d’approvisionnement de Suncor, Civeo (compagnie certifiée PAR) a obtenu de nombreux contrats de Suncor, augmentant d’autant les possibilités d’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones pour l’organisation.
  - En incorporant la certification PAR dans une carte de pointage en matière d’approvisionnement, le gouvernement fédéral disposera d’un processus crédible lui permettant de mesurer la volonté des entreprises de collaborer avec les compagnies autochtones et d’encourager d’autres entreprises à faire de même dans leurs chaînes d’approvisionnement. De plus amples renseignements sur le programme PAR sont fournis en annexe et sur le [site Web](#) du CCCA.
  - Les grands marchés fédéraux n’encouragent pas actuellement la présence d’entreprises autochtones dans les chaînes d’approvisionnement. Ces marchés devraient encourager les compagnies soumissionnaires à accroître, à contrôler et à divulguer la participation d’entreprises autochtones dans leurs chaînes d’approvisionnement.
  - Dans un sondage du CCCA mené auprès de ses membres plus tôt cette année, 52 % des entreprises autochtones ont déclaré que la valeur brute moyenne des projets de marchés qu’elles seraient susceptibles de soumissionner ou qu’elles pourraient remporter était de moins de 100 000 \$ par marché. Les marchés d’une valeur maximale de 500 000 \$ représentent le prochain segment d’importance pour les entreprises autochtones.
  - Les marchés d’approvisionnement gouvernementaux représentent des sommes beaucoup plus importantes, en particulier dans le secteur de la défense et des infrastructures. Cette seule valeur en dollars rend ces marchés hors de portée de la plupart des entreprises autochtones. Ces grands marchés fédéraux ne comportent pas d’exigences ni de mesures visant à encourager les soumissionnaires à intégrer des entreprises autochtones dans leurs chaînes d’approvisionnement. En l’absence d’un processus intégré permettant de promouvoir et de mesurer la collaboration avec des entreprises autochtones, ces compagnies souffrent d’un désavantage concurrentiel dans la participation aux chaînes d’approvisionnement.
- 2. Le gouvernement devrait soutenir davantage les entreprises autochtones au moyen de marchés par entente directe et s’assurer que ces marchés sont conclus avec des entreprises autochtones certifiées par une tierce partie.**
- Le gouvernement fédéral devrait adopter la stratégie appliquée par les entreprises de pointe du Canada en matière d’approvisionnement autochtone. En accordant des points dans une carte de pointage directement à des d’entreprises certifiées appartenant à des intérêts autochtones, le gouvernement fédéral procurerait aux



entreprises autochtones le léger avantage dont elles ont besoin pour faire concurrence aux plus grandes entreprises non autochtones.

- Bien que l'actuelle SAEA ait permis des avancements, ce programme accuse un retard par rapport au secteur des entreprises et ne garantit pas suffisamment que les entreprises appartiennent réellement à des intérêts autochtones.
- Le gouvernement fédéral ne devrait reconnaître que les entreprises autochtones certifiées par une tierce partie, une organisation non gouvernementale comme le Certified Aboriginal Business du CCCA ou la Northeastern Alberta Aboriginal Business Association (NAABA), et n'accorder des points qu'à ces entreprises.
- En 2016, le CCCA a créé le programme Certified Aboriginal Business (CAB [Entreprise autochtone certifiée]), qui certifie les entreprises qui sont possédées et contrôlées par des intérêts autochtones dans une proportion d'au moins 51 %.
- En garantissant que les entreprises sont possédées et contrôlées par des intérêts autochtones, le programme CAB aide les entreprises autochtones à se promouvoir auprès des organisations, tout en fournissant à ces organisations et aux communautés l'assurance que les occasions d'approvisionnement autochtone profitent réellement à des entreprises autochtones.



## **ANNEXE A**

### **Information technique sur les programmes du CCCA**

#### **Progressive Aboriginal Relations (PAR) [Relations progressistes avec les Autochtones]**

Le programme PAR encourage les compagnies à évoluer au sein de l'économie autochtone croissante et à y participer. Le programme évalue les compagnies en fonction des relations qu'elles entretiennent avec les entreprises et les collectivités autochtones dans leurs activités quotidiennes. Les compagnies qui souhaitent obtenir la certification PAR doivent remplir une demande exhaustive et soumettre leurs rapports d'entreprise à un vérificateur tiers indépendant. Les compagnies approuvées se voient accorder une certification de catégorie bronze, argent ou or, déterminée par un jury indépendant formé de professionnels autochtones. L'évaluation du programme PAR est axée sur les quatre paramètres suivants, essentiels à une compagnie pour maintenir des relations progressistes et positives avec les entreprises et les collectivités autochtones.

#### Actions des dirigeants

Les actions des dirigeants sont les mesures prises par la direction en vue de renforcer l'importance des relations avec les Autochtones au sein de l'organisation. Ces actions influent sur l'atteinte et le maintien de résultats satisfaisants dans tous les paramètres du programme PAR. Il peut s'agir de se fixer un engagement et une politique claire et de les faire connaître dans toute la chaîne hiérarchique, de définir les communautés d'intérêts et de communiquer avec elles, de planifier des exercices d'autoévaluation afin de faire le point par rapport aux critères du programme PAR, ou d'appliquer une structure servant à encourager et à soutenir l'engagement à maintenir des relations positives avec les Autochtones dans toute l'organisation.

#### Emploi

Les mesures d'emploi représentent un investissement de ressources (temporelles et financières) destiné à promouvoir une représentation équitable des Autochtones dans le milieu de travail. Il peut s'agir de recruter et de maintenir en poste des employés autochtones, de les soutenir dans leur cheminement professionnel et l'avancement de leur carrière, ou de promouvoir leur mobilité dans tous les secteurs et niveaux d'emploi. Ce paramètre inclut aussi l'éducation interculturelle et la sensibilisation aux réalités culturelles ainsi que l'offre d'une formation et d'un soutien aux employés autochtones existants ou potentiels au moyen de programmes ou de mesures ciblées.

#### Développement des affaires

Le développement des affaires est l'investissement de ressources (temporelles et financières) dans le développement de relations d'affaires avec des entreprises appartenant à des intérêts autochtones. Ces activités procurent des avantages mutuels. Les activités de renforcement des capacités et de mentorat sont aussi en corrélation directe avec le maintien, l'amélioration ou le développement des liens d'affaires.

#### Relations communautaires

Ce paramètre comporte deux volets : engagement et soutien. L'engagement est l'investissement de temps et de ressources dans la formation et le maintien de relations positives et



progressistes avec les collectivités, les groupes et les parties intéressées autochtones. Il peut inclure les communications, le partage d'information, la participation à des événements ou à des activités ou les partenariats. Le soutien est la volonté de former des liens positifs et progressistes avec les collectivités, les groupes et les parties intéressées autochtones par un appui financier ou autre. Ensemble, ces deux volets servent à entretenir et à maintenir des relations positives et progressistes.

Le tableau suivant décrit les principaux critères de certification des compagnies dans les catégories bronze, argent et or.



	<b>Actions des dirigeants</b>	<b>Emploi</b>	<b>Développement des affaires</b>	<b>Relations communautaires</b>
<b>Bronze</b> (engagement et plans d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique sur les RA a été établie. Les RA sont intégrées à la planification des activités.</li> <li>• La direction (membres de l'exécutif ou du conseil d'administration) participe aux RA.</li> <li>• La direction et les gestionnaires ont reçu une formation de sensibilisation aux cultures autochtones et sur les critères des PAR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de la collectivité sur les questions d'emploi</li> <li>• Établissement d'objectifs d'emploi, de maintien en poste et de composition de la main-d'œuvre autochtone</li> <li>• Établissement d'un plan d'action en vue d'atteindre les objectifs : (responsabilités, actions, échéanciers et méthodes de suivi du rendement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de la collectivité sur le développement des affaires</li> <li>• Établissement d'objectifs de développement des affaires avec les Autochtones, notamment un approvisionnement croissant en biens et services auprès de fournisseurs autochtones</li> <li>• Établissement d'un plan d'action en vue d'atteindre les objectifs : (responsabilités, actions, échéanciers et méthodes de suivi du rendement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de la collectivité sur les relations communautaires</li> <li>• Établissement d'objectifs de participation communautaire et de financement</li> <li>• Établissement d'un plan d'action en vue d'atteindre les objectifs : (responsabilités, actions, échéanciers et méthodes de suivi du rendement)</li> </ul>
<b>Argent</b> (mise en œuvre et résultats)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoévaluation PAR complétée et entièrement revue.</li> <li>• Plan de communications des activités de RA</li> <li>• La direction communique la philosophie et l'engagement en matière de RA le long de la chaîne hiérarchique.</li> <li>• Processus de sélection des priorités</li> <li>• Utilisation d'une structure de comité pour la mise en œuvre des PAR</li> <li>• Les dirigeants examinent l'efficacité de la stratégie sur les RA.</li> <li>• Appui de la collectivité et des parties intéressées aux quatre paramètres PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'emploi, du maintien en poste, de la composition et de la formation de la main-d'œuvre</li> <li>• Séances de formation des employés sur la sensibilisation aux cultures autochtones</li> <li>• Mise en place d'un groupe de soutien aux employés autochtones</li> <li>• Appui aux bourses, relations de mentorat, stages et formations</li> <li>• Résultats et tendances positifs dans l'emploi, le maintien en poste et la composition de la main-d'œuvre pour toute la période visée (les trois dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'approvisionnement auprès de fournisseurs autochtones</li> <li>• Accès (et procédures) pour les fournisseurs autochtones</li> <li>• Tenue de séances d'information sur l'approvisionnement</li> <li>• Appui aux initiatives de formation et d'éducation</li> <li>• Coentreprises, partenariats et autres formes d'entente commerciale avec des collectivités</li> <li>• Résultats et tendances positifs dans le développement des affaires avec les Autochtones pour toute la période visée (les trois dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la participation communautaire et du financement</li> <li>• Dirigeants et employés engagés auprès des collectivités</li> <li>• Célébration de la Journée nationale des Autochtones</li> <li>• Mesures de soutien et activités relatives au transfert de connaissances</li> <li>• Bonne communication des activités et des réussites</li> <li>• Soutien et parrainage d'activités culturelles</li> <li>• Résultats et tendances positifs dans la participation communautaire et le financement pour toute la période visée (les trois dernières années)</li> </ul>
<b>Or</b> (chef de file de l'industrie et résultats positifs soutenus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des niveaux élevés de connaissance et d'action au sein de la compagnie favorisent des relations positives et progressistes avec les Autochtones dans toute l'organisation.</li> <li>• L'intention des politiques et de la stratégie de RA ainsi que du programme PAR est pleinement adoptée au sein de la compagnie, à tous les paliers et dans toutes les divisions.</li> <li>• Compagnie constituant un modèle de relations positives et progressistes avec les Autochtones (exemple à suivre), mue par une philosophie et une volonté d'amélioration continue</li> <li>• Excellence dans les paramètres PAR, processus parachevés et améliorations novatrices apportées au fil des ans dans tous les services (à l'intérieur de champ d'activité couvert par la soumission)</li> <li>• Soutien exceptionnel des collectivités, groupes et parties intéressées autochtones</li> </ul>			





### **Certified Aboriginal Business (CAB) [Entreprise autochtone certifiée]**

Le programme CAB du CCCA certifie les entreprises qui sont possédées et contrôlées par des intérêts autochtones dans une proportion d'au moins 51 %. Le programme permet à l'industrie, au gouvernement et à d'autres organisations d'identifier facilement les entreprises appartenant à des intérêts autochtones et offre à celles-ci une plate-forme d'autopromotion par l'utilisation du logo CAB. Les entreprises autochtones qui souhaitent obtenir la certification sont soumises à un processus formel d'approbation, remplissent un questionnaire et fournissent des pièces attestant de leurs racines autochtones et de l'appartenance de l'entreprise.

Le CCCA évalue toutes les demandes de certification CAB à la lumière des renseignements suivants :

1. Appartenance au CCAB
2. Contrôle par des intérêts autochtones dans une proportion de 51 %
3. Preuve des racines autochtones des propriétaires; documents acceptables :
  - Certificat de statut d'Indien, ou
  - Identification valide fournie par :
    - i. Organisation membre du Ralliement national des Métis
    - ii. Carte de bénéficiaire inuit
    - iii. Membre affilié du Congrès des Peuples autochtones
    - iv. Bénéficiaires du règlement de la revendication territoriale des Territoires du Nord-Ouest
    - v. Membres confirmés d'établissements métis de l'Alberta
    - vi. Membre de la Northwest Territory Métis Nation
    - vii. Membre d'une collectivité métisse historique reconnue comme indépendante et titulaire de droits par un gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral canadien
4. Les demandeurs doivent aussi fournir :
  - Une lettre de reconnaissance d'un administrateur de l'effectif d'une Première Nation ou d'une collectivité métisse, inuite ou autochtone
  - Documents prouvant la propriété et le contrôle; documents acceptables :
    - i. Statuts constitutifs
    - ii. Inscription d'entreprise
    - iii. Inscription à des fins fiscales

### **ANNEXE B**

#### **Objectifs de la politique d'approvisionnement auprès de fournisseurs autochtones (Indigenous Procurement Policy [IPP]) établie par le gouvernement australien**

- Trois pour cent des nouveaux marchés internes du Commonwealth seront octroyés à des fournisseurs autochtones en 2019-2020. Des objectifs provisoires sont établis annuellement pour stimuler et vérifier le rendement.
- Objectifs provisoires :
  - 0,5 % en 2015-2016
  - 1,5 % en 2016-2017
  - 2,0 % en 2017-2018
  - 2,5 % en 2018-2019